



Séance ordinaire  
7 septembre 2021 à 19h30  
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
  - 3.1. Adoption de l'ordre du jour du 7 septembre 2021
4. Adoption des procès-verbaux
  - 4.1. Séance ordinaire du 2 août 2021
  - 4.2. Séance extraordinaire du 30 août 2021
5. Trésorerie (Comptes généraux et finances)
  - 5.1. Comptes généraux au 31 août 2021 et dépôt du rapport sur les autorisations de dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021
  - 5.2. Achat de matériel dans le cadre du projet de lien piétonnier
  - 5.3. OMH de La Côte-de-Beaupré / Nouvelle autorisation de paiement pour 2021
  - 5.4. Ouverture d'une marge de crédit temporaire pour les travaux de réfection des infrastructures de la montée des Chênes et de la rue du Couvent
6. Suivi des dossiers
7. Service de l'urbanisme (CCU, dérogations, permis)
  - 7.1. Dépôt du compte rendu de la rencontre du CCU du 24 août 2021
  - 7.2. Demande de dérogation mineure – 7, rue des Rossignols
  - 7.3. Ajout d'une remise – 91, montée du Parc
  - 7.4. Changement du revêtement extérieur et de la galerie avant – 7238, avenue Royale
8. Ressources humaines
  - 8.1. Modification aux modalités d'emploi de madame Catherine Perron
9. Divers
  - 9.1. Création d'un comité sur les enjeux liés aux bassins versants sur les territoires des municipalités de Boischatel et de l'Ange-Gardien, ainsi que de la ville de Château-Richer
  - 9.2. Désignation de l'inspecteur municipal aux fins de l'application des règlements n° 429-11, 574-20, 575-20, 576-20, 577-20, 578-20 et 579-20
  - 9.3. Désignation de l'inspecteur municipal en tant que responsable de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c.Q-2 R.22)
  - 9.4. Autorisation pour lancer un appel d'offres public – étude géotechnique
  - 9.5. Autorisation de signature – demande de subvention dans le cadre du programme de Fonds canadien de revitalisation des communautés
  - 9.6. Demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la Qualité de l'environnement – Modification de la chaîne de traitement à l'usine d'eau potable
10. Correspondance
11. Période de questions
12. Levée de la séance
  - 12.1. Levée de la séance du 7 septembre 2021

*\* En vertu de l'article 24 du règlement no 538-18 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville de Château-Richer, abrogeant et remplaçant le règlement 499-16, la période de question doit se dérouler comme suit :*

***Toute personne désirant s'adresser au conseil municipal doit :***

- Donner son nom complet ainsi que l'adresse de son domicile;*
- Utiliser des termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;*
- Soumettre sa question qui pourra, le cas échéant, être précédée d'un préambule ou d'un commentaire qui l'explique ou l'introduit.*

*À moins que le président ne l'y autorise, une personne ne peut poser plus de deux (2) questions lors d'une même période de questions.*

*Seules sont permises les questions de nature publique concernant les affaires de la municipalité.*

*La période est d'une durée maximale de trente (30) minutes. Le Conseil municipal peut décider de prolonger la période de questions par période de 15 minutes.*